



Les temps forts de la Révolution française

COMPÉTENCE JE SITUE ET J'ORDONNE DANS LE TEMPS

La monarchie absolue disparaît avec la Révolution française. Celle-ci éclate à l'été 1789. Une monarchie constitutionnelle est mise en place, fondée sur la souveraineté de la nation et les droits de l'homme. La République est proclamée en septembre 1792. Face aux menaces liées à la guerre avec les États voisins en Europe, la Terreur est instaurée en 1793-1794.



Plantation d'un arbre de la Liberté, dessin de Jean-Baptiste Lesueur, vers 1791 (musée Carnavalet, Paris).



VOCABULAIRE

L'Ancien Régime L'Ancien Régime se caractérise par une **monarchie absolue** et de droit divin et une inégalité sociale fondée sur des privilèges de naissance pour la Noblesse et le rôle important joué par le Clergé. Il n'y a pas de constitution écrite et c'est le roi qui incarne l'Etat.

Bien que symbolisée par la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, l'abolition de l'Ancien Régime s'est déroulée en plusieurs étapes :

- abolition des droits féodaux et des privilèges le 4 août 1789,
- Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le 26 août 1789,
- première Constitution écrite en 1791,
- abolition de la monarchie et proclamation de la République le 21 septembre 1792.

- **Les droits de l'homme** : ensemble des libertés et droits individuels dont dispose une personne : penser, s'exprimer, publier, circuler, etc. Avec la Révolution, les Français ne sont plus sujets du roi mais deviennent des citoyens dotés de droits et de libertés.
- **Une monarchie constitutionnelle** : système politique dans lequel le pouvoir exécutif est confié au roi et le pouvoir législatif à des représentants élus par des citoyens.
- **Une république** : forme de gouvernement dans lequel les pouvoirs sont exercés par des représentants, désignés par des citoyens.
- **Une révolution** : renversement d'un système politique par un autre, par l'usage de la violence. Entre 1776 et 1799, différents événements révolutionnaires touchent les deux rives de l'océan Atlantique : la Révolution américaine, la Révolution française mais aussi la Révolution haïtienne.

- **Un citoyen** : individu qui dispose de droits et de devoirs.
- **Une Constitution** : texte de loi qui définit l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs dans un état.
- **La Terreur** : suppression des libertés et utilisation de la violence afin d'éliminer les « ennemis de la République ».

La Constitution de septembre 1791



Questions

En septembre 1791, un document majeur est adopté : la Constitution du royaume. Décrivez l'organisation des pouvoirs qu'elle met en place.

1 Doc. 3 Complétez le tableau suivant :

	Pouvoir législatif	Pouvoir exécutif	Pouvoir judiciaire
Détenteur			
Pouvoirs			

2 Doc. 3 Quel principe politique des Lumières est ici mis en pratique ?



3 Doc. 3 Décrivez comment et par qui les détenteurs du pouvoir sont désignés.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen



Jean-Jacques-François Le Barbier, *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, 1791, huile sur bois (musée Carnavalet, Paris).

1789-1791 : la Révolution en France

- En France, à partir de 1789, la Révolution met fin à l'**Ancien Régime**. Les Français deviennent des **citoyens** égaux devant la justice et l'impôt. C'est la fin de la **société d'ordres et des privilèges**. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame les libertés de penser, de s'exprimer et de se réunir.
- En septembre 1791, une **Constitution** est adoptée : le roi Louis XVI détient le pouvoir exécutif tandis qu'une assemblée exerce le pouvoir législatif. La France devient une **monarchie constitutionnelle**.
- De grandes réformes sont introduites : les départements sont créés et un nouveau système de poids et de mesures est adopté. Les clubs politiques et la presse se développent.
- 1789 : révolution des droits et libertés.
- Tentative de monarchie constitutionnelle en France.

1792-1794 : la République et la Terreur en France

- Le 10 août 1792, alors que la France est en guerre contre l'Autriche et la Prusse, le peuple parisien s'empare du château des Tuileries. Le roi est arrêté ; le 22 septembre 1792, la **République** est proclamée.
- En 1793, la France est envahie par ses ennemis européens, tandis que les royalistes se révoltent dans l'Ouest et le Midi. Au même moment, les députés de la **Convention** se divisent entre « Girondins » et « Montagnards ». Les Girondins sont arrêtés, mais plusieurs départements les soutiennent et entrent en guerre contre la Convention.
- Pour faire face à ces menaces, les Montagnards, dirigés par **Robespierre**, font voter des lois d'urgence : c'est la **Terreur** (loi sur les suspects, exécutions de masse dans les départements révoltés, principalement en Vendée). La terreur prend fin progressivement au cours de l'année 1794, avec la victoire des armées de la Convention et l'élimination de Robespierre.
- Septembre 1792 : proclamation de la République.
- Mesures radicales de la Terreur (Robespierre).